



DOB 2019

Conseil municipal du 25 février 2019

Un débat obligatoire

- Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport portant sur :
 - les orientations budgétaires (hypothèse d'évolution, concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, relations financières avec l'intercommunalité)
 - les engagements pluriannuels envisagés
 - la structure et la gestion de la dette.
- **Rappel** : Depuis 2018, par le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 (programmation des finances publiques 2018/2022), la collectivité est tenue de présenter ses objectifs concernant :
 - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - l'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Partie 1 : Contexte général - Contexte local

⇒ Contexte général :

- La loi de programmation des Finances Publiques et les incidences de la loi de finances 2019
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- FCTVA /Autres données nationales

⇒ Contexte Local :

- Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences
- En résumé

Partie 2 : Budget de fonctionnement - Dépenses et recettes

- ⇒ Recette de fonctionnement : les Attributions de compensations (AC), la Fiscalité directe, les Dotations, les Produits des services, les Principaux chapitres.
- ⇒ Dépenses de fonctionnement : les Dépenses de personnel, les principaux chapitres

Partie 3 : Les résultats d'exécution du budget 2018

Partie 4 : Budget d'investissement

- ⇒ Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- ⇒ La dette
- ⇒ Encours EPFL
- ⇒ Quelques objectifs

Conclusion : Les grandes orientations...

PARTIE 1

Contexte général – Contexte local



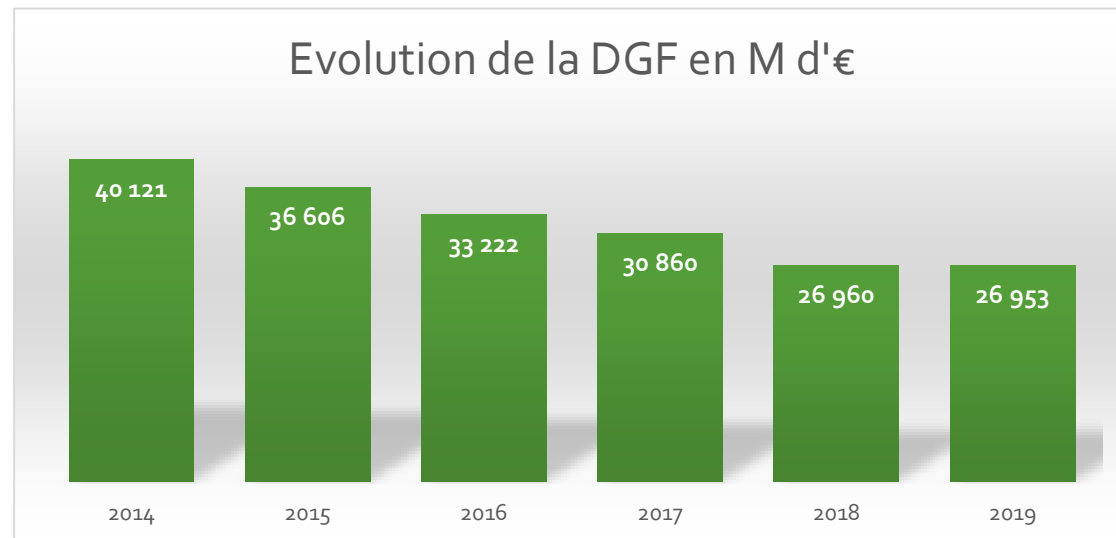
Contexte général : Loi de Programmation des Finances Publiques 2019 (LPFP 2019)

Au niveau national :

- **Relative stabilité des dotations** : pas de baisse de valeur mais des variations internes (ajustement par l'écrêtement)
- **Baisse de la DCRTP** : variable d'ajustement
- **Réforme de la dotation d'intercommunalité** : introduction de la notion de revenu par habitant qui va entraîner de fortes disparités par rapport à la moyenne nationale (le revenu moyen pour Grand Lac est au dessus de la moyenne nationale)
- **Nouveau pacte financier de confiance 2018 – 2022** : stabilisation de la DGF des collectivités et du FPIC (2018 – 2019), contractualisation sur la dynamique des dépenses (évolution des dépenses de fonctionnement < 1,2%) et principe de désendettement (< 12 ans pour les communes). Ce principe ODEDEL (Objectifs d'évolution des dépenses locales) ne s'applique aujourd'hui qu'aux 322 plus grandes collectivités (Ville de Chambéry et Département de la Savoie), une extension à d'autres collectivités est à surveiller.
- Le projet de nouvelle loi de programmation (automne 2019) prévoit une prolongation du dispositif de contractualisation jusqu'en 2022 : incertitude sur le niveau de contraintes

Contexte national : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Au niveau national : La DGF s'élèvera en 2019 à 26,953 milliards d'euros. Il faut considérer la situation comme relativement « stable » en valeur de DGF, mais des ajustements internes (écrêtement) pourront impacter son montant



Au niveau communal : 2019 marque la fin de la bonification de la DGF pour les communes nouvelles (3 ans de bonification) et un ajustement par l'écrêtement (- 80 000 € environ)

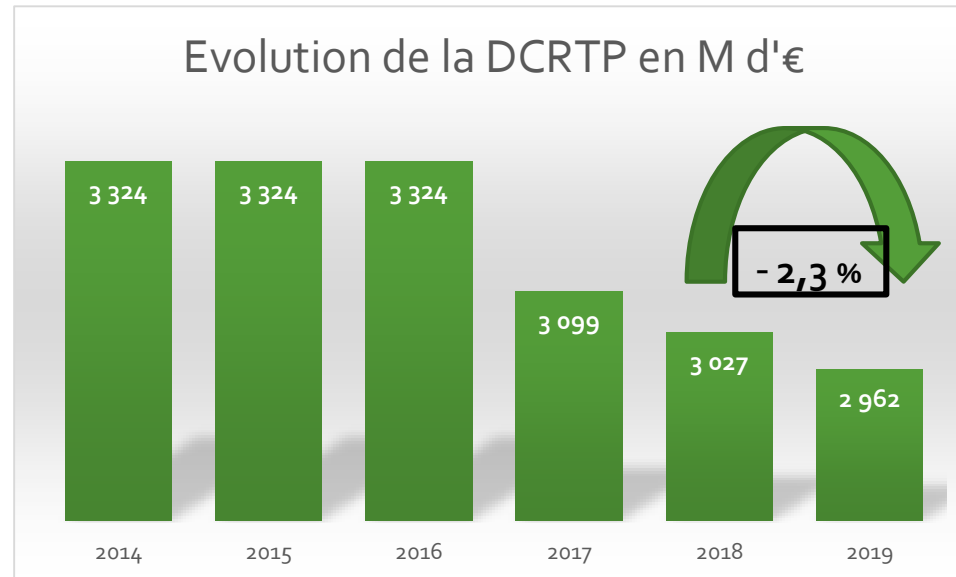
Contexte national : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La prévision de DGF 2019 s'établira à environ 684 201 €.

	DGF 2015 6 Communes	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévision 2019 avec écrêtement	Prévision 2020
DGF Entrelacs = 2015 + 5%	705 510 €	740 412 €	746 907 € (dont 6 495 € part dynamique de la population)	757 634 € (dont 10 727 € part dynamique de la population)	684 201 € (dont + 5764 € part dynamique / - 79 196 € d'écèlement)	680 000 €
DGF si pas CN	705 150 €	599 793 €	494 432 €	430 156 €	430 027 €	
Différence		140 619 €	245 980 €	327 478 €	254 174 €	

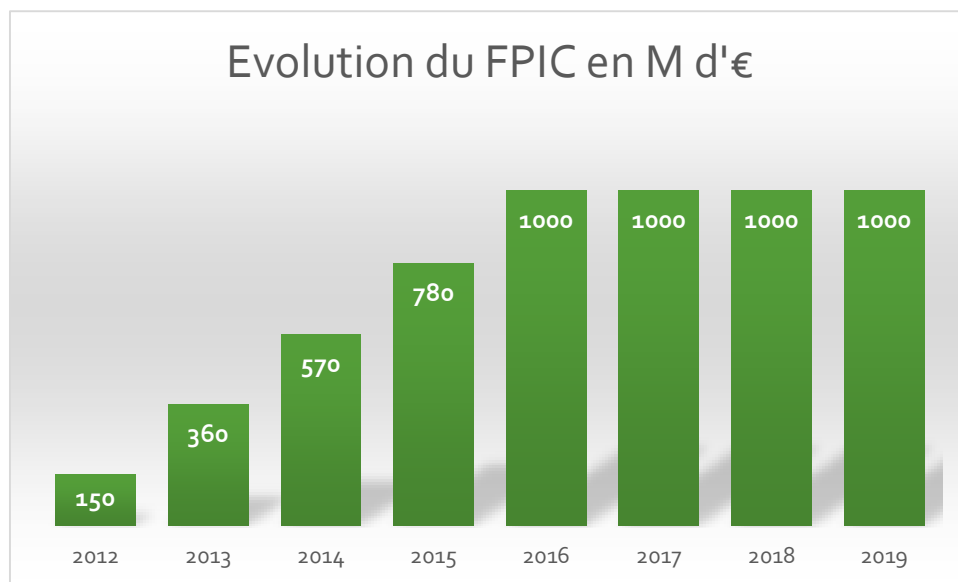
Contexte général : Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)

Au niveau national : La DGF reste « stable » mais les collectivités doivent contribuer à l'effort de 13 Mds de baisse de la dépense publique, d'où l'action sur la DRCTP (variable d'ajustement étendu au bloc communal en 2018).



Contexte général : Fond de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Au niveau national : Le montant FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenu à 1 milliard d'euros en 2019 comme en 2018.



Contexte général : Fond de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC)

- Au niveau communal : Pour rappel, le FPIC pour Entrelacs en 2017 a été modifié car le périmètre de l'EPCI sur lequel il s'appuie a été modifié (fusion CALB/CCCA/CCCH). En 2019, il est préconisé de prévoir une hausse de 5 % sur ce prélèvement.

FPIC	6 communes 2014	6 communes 2015	Entrelacs réalisé 2016	Entrelacs réalisé 2017	Entrelacs réalisé 2018	Entrelacs Prévision 2019
		61 146 €	88 576 €	128 333 €	79 531 €	118 533 €



Contexte général : FCTVA / Autres données nationales

FCTVA :

Depuis 2016, pour les communes nouvelles, les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie sont éligibles au FCTVA.

Cette recette est affectée à la section de fonctionnement.

En 2019, Entrelacs percevra le FCTVA du 4^{ème} trimestre N-1 et des 3 premiers trimestres N. Il n'y a plus de décalage entre la réalisation des dépenses et le versement de la recette correspondante.

Cette recette est liée au niveau de l'exécution des dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie (en fonctionnement) et des travaux (en investissement). Le niveau des dépenses entraîne un niveau de recette.

Le taux est fixé à **16,404** %.

Ordre de grandeur :

- pour une dépense éligible de 10 000 € d'entretien de bâtiment et/ou voirie, le FCTVA s'élève à 1640,40 €
- pour une dépense éligible de 1 000 000 € de travaux, le FCTVA s'élève à 164 040 €



Contexte local : Les incidences de la création de Grand Lac et les effets des transferts de compétences

Au 1^{er} janvier 2017 : création de la **CA Grand Lac**, avec **des compétences exercées en** : Développement économique, Assainissement, Collecte et traitement des OM, Gestion des MSAP (maison de service au public)..

Des compétences ont été « dé-transférées » à Entrelacs

- Compétences sociales : petite enfance (les multi-accueils, RAM, LEAP), enfance-jeunesse
- Bibliothèque
- Services techniques aux communes

Au 1er janvier 2018 : nouveau mouvement de transfert, vers Grand Lac, portant sur :

- L'eau potable et pluviale (incidences sur les syndicats du Sierroz, Rigolet, Veïse auxquels adhérerait Entrelacs)
- La GEMAPI (incidences sur le SIGEA, le syndicat de la Deysse, SMIAC..)

⇒ Disparition du budget annexe de l'eau, transfert de l'actif et du passif à Grand Lac, reversement des excédents de fonctionnement (224 203,62 €) et d'investissement (100 802,26 €) du budget Eau à Grand Lac

La commune d'Entrelacs reste propriétaire de ses réseaux qu'elle met à disposition de Grand Lac qui en assure la gestion.

A compter de 2019 : vers un périmètre stabilisé ?

En résumé

Ces modifications du périmètre de l'intercommunalité et des compétences exercées respectivement, et de l'évolution du contexte général ont entraîné des évolutions en matière de :

- **Ressources :**
 - Impact sur les attributions de compensations
 - Impact sur les recettes ou redevances des services

- **Dépenses :**
 - Impact sur les chapitres de fonctionnement

PARTIE 2

Budget de fonctionnement : Recettes et dépenses

Recette de fonctionnement : Attributions de compensation

Les attributions de compensations calculées et réévaluées par la CLECT ont évolué en 2018 pour tenir compte du transfert de la compétence EAU (potable et pluviale) et GEMAPI vers Grand Lac

c/73211	AC DEFINITIVES 2016	AC DEFINITIVES 2017	AC DEFINITIVES 2018	AC 2019
ENTRELACS	937 157 €	1 401 065 €	1 347 083 € *	1 347 083 €
* 62 777 € encaissé en 2019				
Commentaires	Transfert passage en TPU	Transfert ST, Bibliothèque, Enfance Jeunesse, Petite Enfance + Part départementale TH	Transfert eaux pluviales (-33 373 €) + Gemapi (-25 981 €)	

Recette de fonctionnement : Fiscalité directe

Les produits de la fiscalité directe

PREVISIONS	Bases d'imposition 2018 (1288M)	Taux voté en 2017	Produit prévu 2017 (sur base 2017)	Produit prévu 2018 (sur base 2017)	Produit prévu 2019 avec revalorisation bases de 2,2 % (sur base 2018)
Taxe d'habitation	8 414 416	9,8	809 603	819 642	842 754
Taxe foncière (bâti)	6 761 949	25,36	1 661 563	1 682 167	1 752 557
Taxe foncière (non bâti)	104 661	32,35	33 374	33 788	34 603
Total produit fiscal			2 504 540	2 535 596	2 629 913
Variation sur la prévision N / N-1				31 056	94 317
			2017	2018	
Total fiscalité encaissée (73111)			2 510 372	2 598 082	
Variation sur le produit encaissé N / N-1				87 710	

Recettes de Fonctionnement : Dotations

▪ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La loi de finances 2019 prévoit une relative stabilité de la DGF **mais** des ajustements viendront impacter le montant global des dotations par les **écrêtements** qui vont s'appliquer pour les communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, **plafonné à 1%** des recettes réelles de fonctionnement 2017 (hypothèse retenue pour Entrelacs sur la base de 7 919 660 € soit un écrêtement de 79 196 €)

Dotations	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	BUDGET 2019	Commentaire
DGF (7411)	744 443,00 €	746 907,00 €	757 634,00 €	684 201,00 €	estimation avec écrêtement plafonné à 1% des RF 2017
DSR (74121)	222 628,00 €	261 483,00 €	292 059,00 €	283 000,00 €	prévision 2018
DNP (74127)	27 533,00 €	33 040,00 €	29 736,00 €	29 736,00 €	réalisé 2018
DCRTP (748313)	137 396,00 €	137 396,00 €	137 396,00 €	133 274 €	PLF 2019 : baisse probable de 3%
DUCSTP (748314)	3 649,00 €	1 136,00 €	- €	- €	
FDPTP (74832)			14 277,00 €	- €	
COMPENS EXO TF (74834)	12 578,00 €	9 951,00 €	8 918,00 €	8 849,00 €	PLF 2019 : stabilisation par rapport à 2018 (prévision 2018)
COMPENS EXO TH (74835)	99 367,00 €	67 631,00 €	67 851,00 €	67 851,00 €	PLF 2019 : stabilisation par rapport à 2018 (prévision 2018)
TITRES SECURISES (7485)	5 030,00 €	5 030,00 €	8 580,00 €	8 580,00 €	prévision = réalisation 2018
AUTRES DOTATIONS (7488)	1 103,30 €	3 813,36 €		- €	
FONDS DE SOUTIEN TAP (7488)	8 066,67 €			- €	
TOTAL	1 261 793,97 €	1 266 387,36 €	1 316 451 €	1 215 491 €	

Recettes de Fonctionnement : Dotations

- **TADE (taxe additionnelle aux droits d'enregistrements)**

Le versement 2017 est le dernier évalué sur une commune défavorisée.

La recette 2017 s'est élevée à 247 094,17 € (190 000 € prévus),

La recette 2018 s'est élevée à 265 257,82 € (190 000 € prévus)

Les variations étant importantes et le changement du classement de la collectivité incite à une prévision prudente : 220 000 €

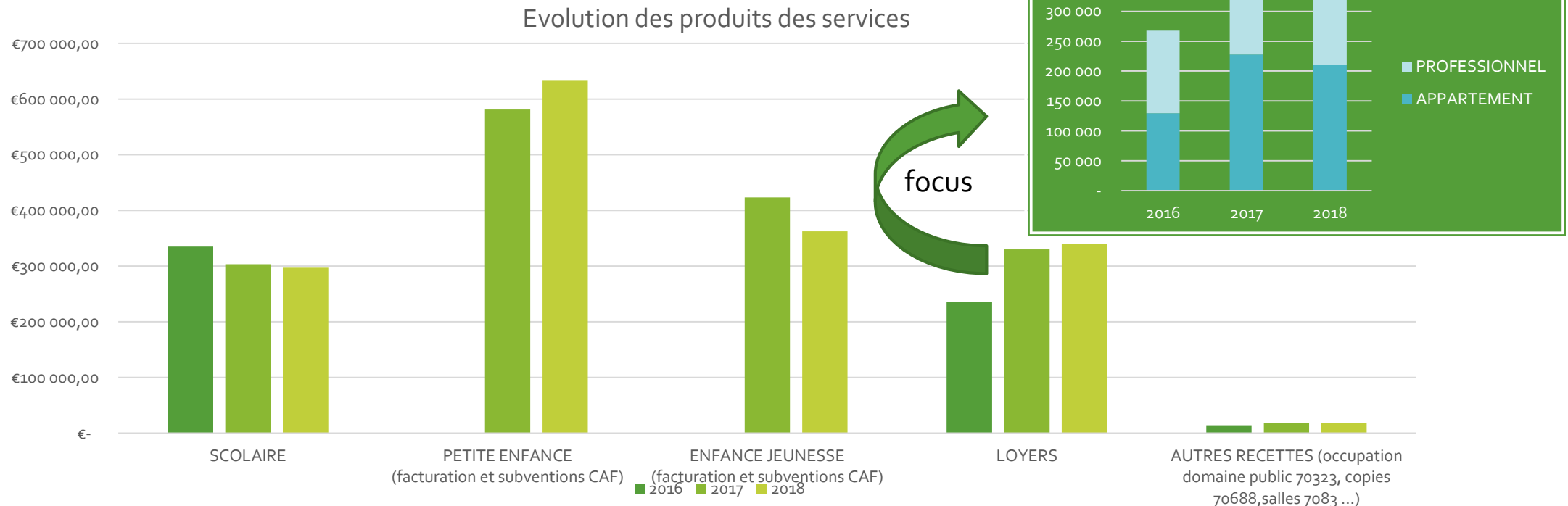
Une information plus précise auprès du Département sur la tendance 2019 est en cours.

- **TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité)**

Rappel : pour limiter la pression fiscale, Entrelacs n'a pas opté pour l'instauration de cette taxe

Recettes de Fonctionnement : produits des services

Les produits des services sont constitués des facturations aux familles des services périscolaires, des multi-accueils et du centre de loisirs, ainsi que des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales *. Ces dernières représentent près de 50 % de la recette.



* Concernant les participations CAF pour le centre de loisirs, le changement de dispositif dans les déclarations (création d'une catégorie Ados) impacte sur le versement (à contrôler sur 2019)

Recettes de Fonctionnement : principaux chapitres

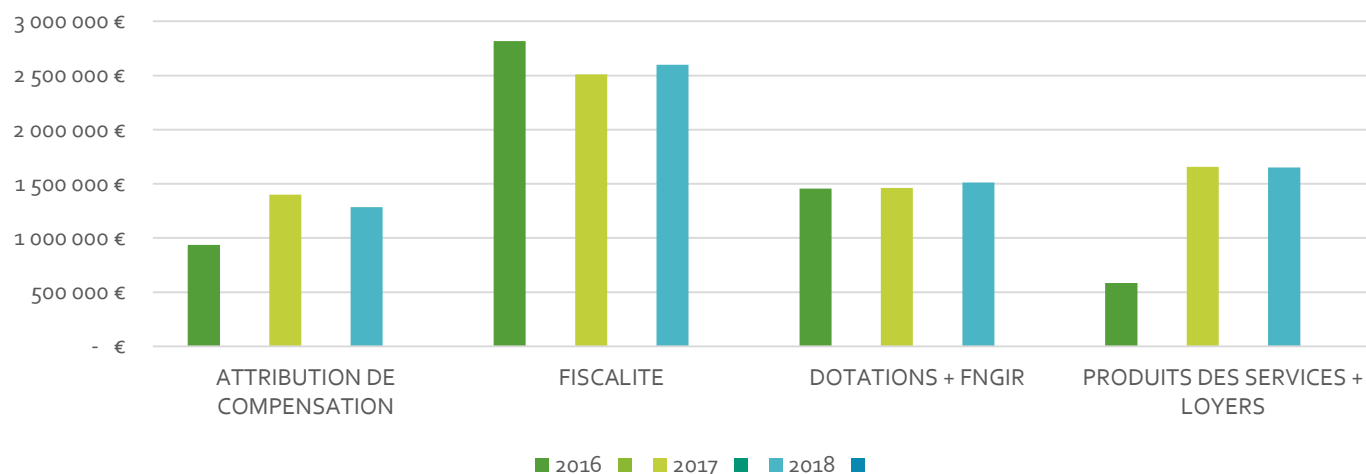
En 2018, les recettes de fonctionnement et leur répartition sont relativement stables par rapport à 2017

REPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	2016		2017		2018	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	937 157 €	16%	1 401 065 €	20%	1 284 305 €	18%
FISCALITE	2 816 672 €	49%	2 510 372 €	36%	2 598 082 €	37%
DOTATIONS + FNGIR	1 457 150 €	25%	1 461 743 €	21%	1 511 597 €	21%
PRODUITS DES SERVICES + LOYERS	584 687 €	10%	1 656 500 €	24%	1 650 832 €	23%
	5 795 666 €		7 029 680 €		7 044 816 €	



AC 2018 d'un montant de 1 347 083 € dont 62 777 € à percevoir en 2019

Evolution des recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement : les dépenses de personnel

Charges de personnel :

La part des charges de personnel représente 54 % des dépenses réelles de fonctionnement, la maîtrise de l'évolution de ce chapitre est essentielle : pas de création de postes, réflexion sur les niveaux de remplacements (total ou partiel), réflexion sur les remplacements de départ à la retraite, réflexion sur la mutualisation entre les services (mobilité interne)

A noter qu'en 2019, plusieurs effets vont impacter les charges de personnel (chapitre 012) : traitement des avancements de grade (+ 35 000 €), éducateur sportif (+ 25 000 €), titres restaurant (+ 56 400 €), assurance du personnel (+ 7 200 €)

CHARGES DE PERSONNEL	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018
<i>Nombre total d'agents ayant travaillé à Entrelacs en 2018</i>			145
<i>Nombre moyen d'agents</i>	65	110	120
<i>Nombre ETP</i>			91
<i>% DE TITULAIRES</i>			68%
CHARGES DE PERSONNEL (chap 012)	1 894 783,79 €	3 107 299,05 €	3 219 726,89 €
<i>dont personnel extérieur (6216 / 6218)</i>		66 651,00 €	83 856,19 €
ATTENUATION DE CHARGES DE PERSONNEL (chap 013)	90 039,22 €	144 251,81 €	80 765,27 €
CHARGES TOTALES	1 804 744,57 €	2 963 047,24 €	3 138 961,62 €
Masse salariale moyenne par agent	27 765,30 €	26 936,79 €	26 158,01 €



Dépenses de fonctionnement : principaux chapitres

L'année 2018, est l'année de référence (année zéro) qui pourra servir de base de comparaison pour les années suivantes, si le périmètre n'évolue pas.

Même si le périmètre reste stable, les charges de fonctionnement ne sont pas encore mures compte tenu de la mise en place du fonctionnement des services.

- ❑ Actions sur la gestion du patrimoine générant de nouvelles dépenses récurrentes liées à la maintenance des bâtiments, la conformité et réglementation (mise en place des contrats maintenance, vérification périodique sur chaque bâtiment, aire de jeux ...),
- ❑ Déploiements d'outils pour améliorer le fonctionnement des services (étude Covateam sur l'informatique et la téléphonie, prestation SVP, maintenance OPEN GST, frais d'archivage, numérisation et GED...).

Dépenses de fonctionnement : principaux chapitres

- Relative stabilité de la **dépense de personnel** : évolution de 3,62% liées à l'évolution des charges, la prise en charge du RIFSEEP sur une année complète + une demi-année de CIA
- **Charge à caractère général** : + 1,8 % inflation et effets de la mise en place de la restauration scolaire septembre 2018, mise en place des contrats de maintenance, entretien des bâtiments
- **Autres charges de gestion courante** : subventions 2017 versées en 2018, prise en charges d'une créance éteinte
- **Charges financières** : dont les frais de portage EPFL qui se facturent à la fin des portages

	REALISE 2016	Part dans les dépenses réelles	REALISE 2017	Part dans les dépenses réelles	REALISE 2018	Part dans les dépenses réelles	Evolution N / N-1 par chapitre
Charges à caractère général	1 218 889,87 €	30%	1 451 209,19 €	28,04%	1 608 058,87 €	29,57%	10,81%
Charges de personnel et frais assimilés	1 902 239,79 €	47%	3 107 299,05 €	60,03%	3 219 726,89 €	59,20%	3,62%
Autres charges de gestion courantes	474 923,70 €	12%	326 461,36 €	6,31%	421 756,29 €	7,76%	29,19%
Charges financières	303 392,91 €	8%	170 951,20 €	3,30%	188 872,49 €	3,47%	10,48%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 029 303,42 €		5 176 116,99 €	28%	5 438 414,54 €	5%	

évolution N / N-1

évolution N / N-1

← dont 71141,17 € de créances éteintes SUNEA

PARTIE 3

Les résultats d'exécution du budget 2018

Les résultats d'exécution des budgets 2018

■ BILAN COMPTE ADMINISTRATIF

	BUDGET GENERAL		BUDGET LOTISSEMENT	BUDGET CCAS
	pour mémoire			
	2017	2018	2018	2018
FONCTIONNEMENT				
dépenses fonctionnement N	5 269 548	6 426 834	1 593 752	29 071
recettes fonctionnement N	7 928 812	8 393 793	-	33 287
excédent fonctionnement reporté N-1	-	265 049	-	12 156
excédent fonctionnement N-1 (compte 1068)	2 659 264	2 232 007	- 1 593 752	16 371
	-	-		
INVESTISSEMENT				
dépenses investissement N	1 986 654	4 483 990		
recettes investissement N	3 284 753	4 530 755		
excédent investissement reporté N-1	632 200	2 031 101		
	-	-		
excedent investissement N (compte 001)	1 930 298	2 077 865		
	-	-		
EXCEDENT GLOBAL N	4 589 562	4 309 873	- 1 593 752	16 371
restes à réaliser dépenses N	3 351 253	1 644 506		
restes à réaliser recettes N	926 680	488 633		
SOIT BESOIN FINANCT SUPPL. SECTION INVESTISSEMENT	2 424 573	1 155 873	-	-
excédent global	2 164 989	3 154 000	- 1 593 752	16 371

PARTIE 4

Le budget d'investissement

Budget d'investissement : le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

■ VUE GLOBALE PPI 2019 - 2021

	Montant cumulés HT	Montants cumulés TTC	2019		2020		2021	
			Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC
Projet dont le montant est supérieur à 150 K€	10 807 764	12 969 317	2 530 352	2 971 622	5 311 482	6 373 779	2 965 930	3 559 116
Projets dont le montant est inférieur à 150 Ke	1 236 456	1 483 747	736 214	883 457	345 000	414 000	155 242	186 290
Montant des investissements récurrents (annuel)	809 000	970 800	327 000	392 400	247 000	296 400	235 000	282 000
Total général	12 853 220	15 423 864	3 593 566	4 247 479	5 903 482	7 084 179	3 356 172	4 027 406



Budget d'investissement : le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

■ APPROCHE THEMATIQUE OU PAR COMPETENCES

	Montant cumulé HT	Montants cumulé TTC	2019		2020		2021	
			Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC
VOIRIE (travaux de voirie et aménagement parking...)	5 275 854	6 331 025	1 202 353	1 378 024	1 818 259	2 181 911	2 255 242	2 706 290
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS (requalification places publiques, espaces verts, aires de jeux et sportives, cimetières..)	1 828 900	2 194 680	701 400	841 680	627 500	753 000	500 000	600 000
ECOLES (travaux et aménagements bâtiments écoles)	182 000	218 400	132 000	158 400	30 000	36 000	20 000	24 000
PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE (travaux et aménagements bâtiments multi-accueil et EJ)	424 940	509 928	-	-	424 940	509 928	-	-
BATIMENTS ET PATRIMOINE PUBLICS (mairies, salles polyvalentes, maison des associations, église, four à pain...)	3 932 832	4 719 398	779 452	935 342	2 607 450	3 128 940	545 930	655 116
PARC PRIVE (appartements pour location, terrains à viabiliser pour la vente...)	180 000	216 000	80 000	96 000	85 000	102 000	15 000	18 000
ECLAIRAGE PUBLIC, VIDEOPROTECTION, DEFENSE INCENDIE (renouvellement parc éclairage public et mise en sécurité, vidéoprotection, défense incendie.)	616 333	739 600	433 000	519 600	183 333	220 000	-	-
SERVICES GENERAUX (acquisition flotte, mobilier...aide au fonctionnement des services)	412 361	494 833	265 361	318 433	127 000	152 400	20 000	24 000
Total général	12 853 220	15 423 864	3 593 566	4 247 479	5 903 482	7 084 179	3 356 172	4 027 406



Budget d'investissement : le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

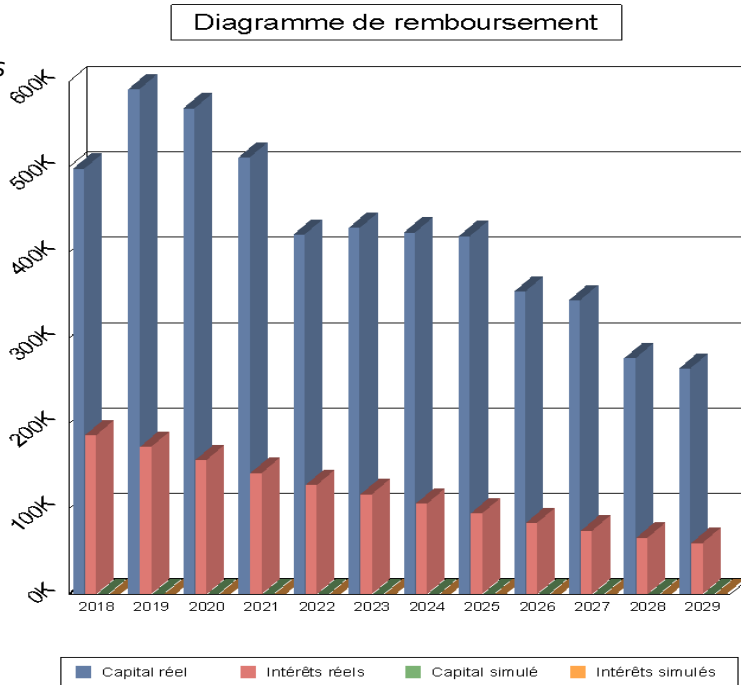
■ PROJETS QUI ENGAGENT OU ENGAGERONT A TERME A DES INVESTISSEMENTS > A 150 000 k€ HT	Montant cumulés HT	Montants cumulés TTC	2019		2020		2021	
			Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC	Montant €HT	Montant €TTC
Mise aux normes des bâtiments communaux ERP lié à l'Ad'AP	809 832	971 798	250 452	300 542	73 450	88 140	485 930	583 116
Eclairage public mise aux normes, renouvellement global du parc	428 333	514 000	250 000	300 000	178 333	214 000		
Maison BROSSU (legs réhabilitation gîtes) - Etude pour rénovation	25 000	30 000			25 000	30 000		
AMO, MOE et Travaux de réhabilitation de la Maison des Associations	2 000 000	2 400 000	50 000	60 000	1 950 000	2 340 000		
Etude thermique et devenir des étages école ALLOBROGES et Maison Montillet (cohérence avec collège)	10 000	12 000			10 000	12 000		
Halle couverte pour accueillir marché hebdo et autres dans ZAC des poètes	250 000	300 000			250 000	300 000		
Achat de la nouvelle crèche (374940€HT) et équipement (50 000 €)	424 940	509 928			424 940	509 928		
MOE et travaux extension Vestiaires du Foot	244 000	292 800	170 000	204 000	74 000	88 800		
Acquisition camion	180 000	216 000	180 000	216 000				
Aménagement Montée de la Rippe (MOE et travaux)	474 000	568 800	474 000	568 800				
Etude et requalification Rue des Grands Chênes (à connecter avec le tourne à gauche du CD73)	200 000	240 000	10 000	12 000	190 000	228 000		
Requalification de la Rue des Quarroz et d'une partie de la rue René Cassin	200 000	240 000			200 000	240 000		
Aménagement de la rue du 17 octobre (80mlinéaires) MOE comprise 5%	100 000	120 000	10 000	12 000	90 000	108 000		
Aménagement de la rue Joseph Michaud (215mlinéaires) MOE comprise (5%)	200 000	240 000	10 000	12 000	190 000	228 000		
Rue de Revard : Réalisation d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération + trottoirs	220 000	264 000	220 000	264 000		-		
Aménagement de la rue des Ecureuils, rue de la Roseraie et rue Jean-Jacques Rousseau (Aménagement de la zone IINA)	192 854	231 425	15 000	18 000	177 854	213 425		
Aménagement de la Montée de Pouilly	230 405	276 486	15 000	18 000	215 405	258 486		
Travaux d'entrée de la rue du Ponts des Fleurs - Requalification de la voie	250 000	300 000		-		-	250 000	300 000
Requalification de la place Jean Marie MONTILLET et de l'espace Chantal Mauduit (y compris démolition hangar pompiers)	870 000	1 044 000	20 000	24 000	350 000	420 000	500 000	600 000
Rue du Mont Blanc : Requalification de l'entrée de ville (enfouissement réseaux, aménagement de sécurité en lien avec l'urbanisation de la propriété Emonet)	470 000	564 000	20 000	24 000	450 000	540 000		
Vidéoprotection des Communes Délégées	178 000	213 600	178 000	213 600				
MOE ET Travaux d'Aménagement de la place du Chef Lieu	430 000	516 000	230 000	276 000	200 000	240 000		
Acquisition Foncier pour Aménagement de la Place de Mognard	235 400	282 480	235 400	282 480				
MOE ET Travaux d'Aménagement Chemin Piétonnier entre Mognard et Epersy	160 000	192 000	60 000	7 200	100 000	120 000		
Etude et Travaux Agrandissement du cimetière	155 000	186 000	77 500	93 000	77 500	93 000		
AMO - MOE et travaux Aménagement NORD Le Longeret ALBENS	1 605 000	1 926 000	30 000	36 000	75 000	90 000	1 500 000	1 800 000
Etude et travaux aménagement des voies d'accès à l'OAP 1 de Saint Girod (Chemin du Torchon et Route de Chainaz : 2 fois 130 ml)	240 000	288 000			10 000	12 000	230 000	276 000
Etude montage financier nouvelle gendarmerie	25 000	30 000	25 000	30 000		-		-
Total des investissements dont le projet est supérieur à 150 K€	10 807 764	12 969 317	2 530 352	2 971 622	5 311 482	6 373 779	2 965 930	3 559 116

Budget d'investissement : la dette

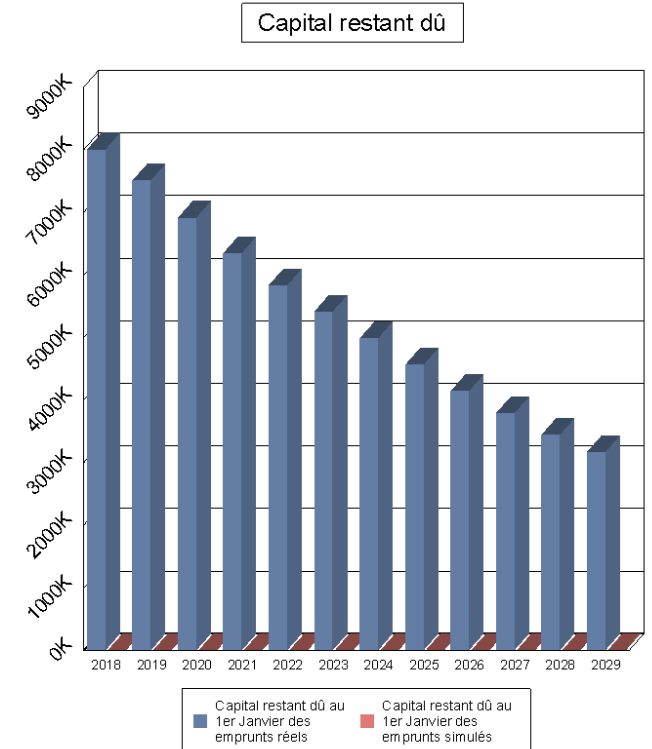
- Le capital restant dû au 01/01/2019 s'élève à 7 506 520,95 € pour 32 emprunts, 3 emprunts arrivent à terme en 2019



① Annuités = Capital + intérêts remboursés chaque année



① Capital restant dû (CRD) = en cours de dette / extinction de la dette



Pour rappel, les emprunts relatifs au budget de l'eau ont été transférés à Grand Lac à l'exception de l'emprunt 06520 contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local (CFFL) (capital restant dû au 01/01/2018 de 8148,69 €). Cet emprunt fait l'objet d'une convention de remboursement par de Grand Lac

Budget d'investissement : la dette

▪ Ratios d'alerte de la Comptabilité Publique

		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Rigidité des charges structurelles (Frais de personnel + Annuité de la dette / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être < à 60%	42,5%	49,0%	49,2%
Marge d'Autofinancement Courante (Rec. Réelles de Fonct. - Dép. Réelles de Fonct. - Rembt en K / Rec. Réelles de Fonct.)	Doit être >= à 0	28,0%	27,8%	18,0%
Ratio n°11 : Encours de la dette / Rec. Réelles de Fonct.	Doit être < à 120%	91,3%	107,8%	100,9%
En cours de dette / Epargne brute hors cession (en année)	Seuil d'alerte 10/11 ans	2,3	3,1	5,0



Budget d'investissement : l'en-cours de dette à l'EPFL

L'EPFL de la Savoie assure le portage d'un encours de 1 499 726 € au 31/12/2018.

Cet encours a baissé à partir de 2017 en raison du rachat par la commune des terrains suivants : rachat des terrains Vie du Cher à Epersy (lotissement et SEMCODA), le bâtiment abritant les services de La POSTE à Albens, la maison PETIT à St-Germain la Chambotte, les terrains initialement de la SAS à St-Germain la Chambotte.

En cours auprès de l'EPFL au 31/12/2018 : 1 499 726 €

Année	Frais de portage cpte 668	Amortissement cpte 238	Nouveaux stockages	Déstockage auprès de l'EPFL	Capital restant dû au 31/12/N
2017	10 405	17 342		626 429	2 351 655
2018	18 572	30 607	103 235	955 164	1 499 726
2019	18 409	179 890			1 319 836
2020	20 453	179 623			1 140 213
2021	17 299	270 400			869 813
2022	18 479	269 575			600 238
2023	12 628	269 575			330 663
2024	5 952	103 024			227 639
2025	3 689	103 024			124 615
2026	2 492	59 833			64 782
2027	-	59 833			4 949

*précision les déstockages 2017 et 2018 ont tous été régularisés sur l'exercice 2018

Budget d'investissement : la dette

- Cumul de la dette et la dette EPFL pour 2018/2019

	DETTE		EPFL		DETTE GLOBALE
	2018	2019	2018	2019	2019
CRD	8 004 597,37	7 506 520,95	1 499 726	1 319 836	8 826 357,10
Amortissement	498 066,42	591 109,24	30 607	179 890	770 999,35
Intérêt	186 218,20	172 561,02	18 572	18 409	190 969,78

CONCLUSION

Les grandes orientations

Les grandes orientations

- ❑ **La Commune d'Entrelacs ne prévoira pas de recours à de nouveaux emprunts**, excepté si nécessaire, des emprunts court terme, pour financer des opérations d'investissement qui généreront des recettes liées à cet investissement
- ❑ Jusqu'à la fin du mandat en cours (2020) **pas d'augmentation des taux d'imposition**, par contre les contribuables pourront être amenés à ressentir des effets liés au lissage des taux sur une période qui a été fixée à 12 ans
- ❑ **Charges de personnel** : la maîtrise de ce chapitre est un objectif (pas de création de postes, réflexion sur les niveaux de remplacements, réflexion sur les remplacements de départ à la retraite, réflexion sur la mutualisation entre les services)
- ❑ **Charges à caractère général** : la mise en route de nouveaux équipements, la mise à niveau des contrats de maintenance, les dépenses d'entretien vont impacter le chapitre des charges à caractère général, à surveiller et corrélérer avec le développement des achats groupés, renégociation des contrats de maintenance, etc ...

Remarque : si le dispositif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (évolution limitée à 1,2 %) ne s'impose pas en 2019 à Entrelacs, l'évolution des dépenses de fonctionnement est à corrélérer avec l'objectif de 1,2 % (évolution 2017 / 2018 est de 5 %, en incluant le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget de l'eau d'un montant de 224 203,62 €)

- ❑ **Tarification** : réflexion à mener sur le choix entre mutualisation et participation de l'utilisateur lors des nouvelles politiques menées